Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2578

29.5.2026

État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2026 — Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) — Budget rectificatif nº 2 [1]

(C/2026/2578)

[1] Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en euros, sauf indication contraire.

RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Estimation 2026	Budget rectificatif nº 2/2026	Nouveau montant
1	**CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPÉENNE**			
1 0	CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPÉENNE ([1])	158 260 804		158 260 804
	Titre 1 — Total	**158 260 804**		**158 260 804**
2	**PARTICIPATION DES PAYS TIERS**			
2 0	PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ ([2])	4 087 017		4 087 017
	Titre 2 — Total	**4 087 017**		**4 087 017**
3	**RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS**			
3 0	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS	p.m.		p.m.
	Titre 3 — Total	**p.m.**		**p.m.**
4	**RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**			
4 0	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	p.m.	444 315	444 315
	Titre 4 — Total	**p.m.**	**444 315**	**444 315**
9	**RECETTES DIVERSES**			
9 0	RECETTES DIVERSES	p.m.		p.m.
9 1	RECETTES DIVERSES AFFECTÉES	p.m.		p.m.
	Titre 9 — Total	**p.m.**		**p.m.**
	TOTAL GÉNÉRAL	**162 347 821**	**444 315**	**162 792 136**

([1]) En ce qui concerne l'estimation relative à 2026, le montant de 287 000 EUR (inclus dans les 157 792 251 EUR) est soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. Sans ces fonds, le montant s'élève à 157 505 251 EUR.

En ce qui concerne l'estimation relative à 2025, le montant de 81 000 EUR (inclus dans les 147 038 844 EUR) était soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. La proposition de règlement n'ayant pas été approuvée, l'estimation révisée pour 2025 s'élève à 146 957 845 EUR.

([2]) En ce qui concerne l'estimation relative à 2026, le montant de 7 462 EUR (inclus dans les 4 087 017 EUR) est soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. Sans ces fonds, le montant s'élève à 4 079 555 EUR.

En ce qui concerne l'estimation relative à 2025, le montant de 2 228 EUR (inclus dans les 4 018 897 EUR) était soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. La proposition de règlement n'ayant pas été approuvée, l'estimation révisée pour 2025 s'élève à 4 016 669 EUR.

DÉPENSES

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2026		Budget rectificatif n° 2/2026		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	**PERSONNEL**						
1 1	DÉPENSES DE PERSONNEL ([1])						
	Crédits non dissociés	69 453 482	69 453 482			69 453 482	69 453 482
1 2	DÉPENSES LIÉES AU RECRUTEMENT DE PERSONNEL						
	Crédits non dissociés	157 000	157 000			157 000	157 000
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS						
	Crédits non dissociés	243 000	243 000			243 000	243 000
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL						
	Crédits non dissociés	404 000	404 000			404 000	404 000
1 5	FORMATION						
	Crédits non dissociés	1 232 370	1 232 370			1 232 370	1 232 370
1 6	SERVICE SOCIAL						
	Crédits non dissociés	2 606 000	2 606 000			2 606 000	2 606 000
1 8	SERVICES EXTERNES						
	Crédits non dissociés	2 088 000	2 088 000			2 088 000	2 088 000
	Titre 1 — Total	**76 183 852**	**76 183 852**			**76 183 852**	**76 183 852**
2	**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ**						
2 0	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES						
	Crédits non dissociés	5 244 114	5 244 114	444 315	444 315	5 688 429	5 688 429

DÉPENSES

(suite)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2026		Budget rectificatif n° 2/2026		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
2 1	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE						
	Crédits non dissociés	9 293 812	9 293 812			9 293 812	9 293 812
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES						
	Crédits non dissociés	445 000	445 000			445 000	445 000
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT						
	Crédits non dissociés	159 500	159 500			159 500	159 500
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
	Crédits non dissociés	198 500	198 500			198 500	198 500
2 5	DÉPENSES DE GOUVERNANCE						
	Crédits non dissociés	85 000	85 000			85 000	85 000
	Titre 2 — Total	**15 425 926**	**15 425 926**	**444 315**	**444 315**	**15 870 241**	**15 870 241**
3	**DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ**						
3 0	RÉUNIONS D'EXPERTS EN PRODUCTION D'ÉVALUATION DES RISQUES - ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRIQUES ET ÉVALUATION DES RISQUES DE PRODUITS RÉGLEMENTÉS [2]						
	Crédits non dissociés	8 074 047	8 074 047			8 074 047	8 074 047
3 2	COOPÉRATION SCIENTIFIQUE DE L'EFSA [3]						
	Crédits dissociés	31 419 074	32 563 261			31 419 074	32 563 261

DÉPENSES

(suite)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2026		Budget rectificatif nº 2/2026		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
3 4	COMMUNICATIONS						
	Crédits non dissociés	6 204 000	6 204 000			6 204 000	6 204 000
3 5	SOUTIEN OPÉRATIONNEL HORIZONTAL						
	Crédits dissociés	30 134 046	23 896 735			30 134 046	23 896 735
	Titre 3 — Total	**75 831 167**	**70 738 043**			**75 831 167**	**70 738 043**
	TOTAL GÉNÉRAL	**167 440 945**	**162 347 821**	**444 315**	**444 315**	**167 885 260**	**162 792 136**

([1]) En ce qui concerne les crédits relatifs à 2026, le montant de 294 462 EUR (inclus dans les 69 453 482 EUR) est soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. Sans ces fonds, le montant s'élève à 69 159 020 EUR.

En ce qui concerne les crédits relatifs à 2025, le montant de 165 000 EUR (inclus dans les 66 992 482 EUR) est soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. La proposition de règlement n'ayant pas été approuvée, les crédits révisés pour 2025 s'élèvent à 66 827 482 EUR.

([2]) À partir de 2025, l'évaluation scientifique des produits réglementés, l'évaluation des risques et l'assistance scientifique sont fusionnées en un chapitre unique.

([3]) En ce qui concerne les crédits à 2026, le montant de 557 118 EUR en crédits d'engagement (inclus dans les 30 950 521 EUR) est soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. Sans ces fonds, le montant s'élève à 30 393 403 EUR.

En ce qui concerne les crédits relatifs à 2025, des montants de 251 138 EUR en crédits d'engagement et de (- 81 772 EUR) en crédits de paiement (inclus respectivement dans les montants de 33 775 715 EUR et de 27 846 927 EUR) sont soumis à l'approbation de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625 [la proposition indique 405 000 EUR en crédits d'engagement (dont 165 000 EUR pour le personnel – chapitre 11) et 81 000 EUR en crédits de paiement, auxquels s'applique la contribution de l'AELE de 2,75%, soit 11 138 EUR en crédits d'engagement et 2 228 EUR en crédits de paiement). La proposition de règlement n'ayant pas été approuvée, les crédits révisés pour 2025 s'élèvent respectivement à 33 524 577 EUR et 27 928 699 EUR)